



Administration communale
de Goumoëns

1376 Goumoens-la-Ville

1376 Goumoens-la-Ville, le

17 février 2026

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 16 février 2026, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance au sens de l'art. 111 LATC et 72d RLATC, soit :

- **Création de deux ouvertures en toitures, pose de Velux de 94 x 98 et 78 x 98, parcelle RF 378, bâtiment ECA 346, propriété de M. Daniel Lamelas et Mme Monica Rodriguez Lamelas, rue Château-Dessus 14 à 1376 Goumoens-la-Ville.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 18 février au 19 mars 2026. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité